

Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2007-43 du 18 juillet 2007 désignant Mme Antonino (Monique), chargé d'affaires juridiques, comme mandataire de M. Mongin (Pierre), président-directeur général

NOR : *DEVT0762342S*

Le président-directeur général,
Décide :

Article 1^{er}

De donner mandat à Mme Antonino (Monique), du département Juridique de la RATP, à qui je confère tous pouvoirs nécessaires :

1. A effet de déposer au greffe du tribunal de commerce de Paris et partout où besoin sera, toutes déclarations, inscriptions, modifications ou demandes de radiation résultant des dispositions du décret 84-406 du 30 mai 1984 modifié et de l'arrêté du 2 juillet 1998 concernant le registre du commerce et des sociétés.

2. A cet effet, de former toutes réquisitions, signer toutes pièces, se faire délivrer tous récépissés et exemplaires des déclarations faites, ainsi que toutes copies et tous certificats, accomplir toutes formalités et généralement faire le nécessaire.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables de la République française.

Fait à Paris, le 18 juillet 2007.

*Le président-directeur général de la
RATP,
P. Mongin*